

## GT « Lutte pour l'égalité des chances et prévention générale » Rapport de synthèse et propositions d'actions

### 1. Orientations et mesures proposées par le groupe

#### 1.1 Préliminaire

Ce document se veut une synthèse des débats qui ont amené les participants au groupe de travail à construire les mesures proposées. La lecture des mesures est indissociable de cette synthèse. Ce document a été envoyé à l'ensemble des participants du groupe de travail pour validation finale.

La contrainte de temps imposée aux groupes de travail est également à rappeler. La réflexion menée au sein du groupe a permis l'identification d'orientations et propositions à traduire en mesures et à inscrire dans le « Plan Jeunesse ».

Le groupe a également décidé de ne pas mettre de freins d'emblée à ses propositions en fonction de la répartition institutionnelles des compétences, d'autant plus que les entités fédérées vont sous peu hériter de compétences fédérales (dont pour certaines les incidences sociales et financières sont à charge des Communauté et Régions de façon effective depuis longtemps). Le Plan Jeunesse doit prendre en compte ces nouvelles compétences.

Ce rapport sera annexé au Plan Jeunesse qui reprendra une lecture transversale des travaux des différents groupes de travail et en fera la synthèse.

Ce groupe a été présidé par Jean Blairon avec l'appui du Service Jeunesse de la FWB et de la Scrl Tr@me.

#### **Composition du groupe :**

##### Institutions et associations spécialisées

Bégonia Montilla (CLPSB), Gérald Petit (Fédération des CPAS), Annick Delférière (Ligue Bruxelloise francophone pour la santé mentale), Michèle Villain (Traces de Rue – Réseau International des travailleurs de rue), Christine Mahy (RWLP et FBLP), Roseline Magnée (Conseil supérieur des CPMS).

##### Conseils et commissions consultatifs jeunesse

Antoinette Corongiu (CCMCJ – FMJ), Olivier Leblanc (CCMCJ – FCJMP), Dorota Golik (CCMCJ – ForJ), Thibault Lezy (CCOJ – Compagnons bâtisseurs), Yasmine Thai (CCOJ – Latitude Jeunes), Grégory Weyders (Interfédé AAJ), Patrick Van Laethem (Interfédé AAJ), Benoît Riesen (Interfédé AAJ), Catherine Demonty (Conseil de la Jeunesse), Jean-Yves Kitantou (Conseil de la Jeunesse).

##### Cabinets

Pascal Rigot (Cabinet Huytebroeck), Mélissa Walka (Cabinet Tillieux), Isabelle Coyette (Cabinet Nollet), Anne-Pascale Eppe (Cabinet Simonet).

##### Administrations

Annick Cognaux (FWB – ONE), Claire-Anne Sevrin (FWB – Coordination de l'aide aux victimes de maltraitance, YAPAKA), Françoise Verheyen (FWB – Service Jeunesse), Nadia Benmessaoud (FWB – Culture), Yves Polomé (FWB – DGAJ), Sébastien Duez (FWB – DGEO), Laetitia Gigot (SPW – DGO5), Christian Nile (RW – AWIPH), Carine Jansen (SPW – DICS), Marie Carton (RBC – Phare), Marie-Pierre Durt (RBC – Cohésion sociale).

Présidence : Jean Blairon (RTA)

Soutien méthodologique : Daniel Burnotte (Tr@me scrl)

Secrétariat : Isabelle Letawe (FWB – Service Jeunesse)

## 1.2 Rappel du contexte : Le plan jeunesse

La Déclaration de politique communautaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles prévoit l'élaboration d'un plan 12-25 ans pour la jeunesse et, dans ce cadre, la mise en place d'une Conférence interministérielle permanente dédiée aux questions relatives à la jeunesse.

*« Le Gouvernement entend développer, avec les jeunes et les acteurs de terrain, **un plan coordonné à destination des 12-25 ans** prioritairement à partir des politiques de jeunesse, d'aide à la jeunesse et d'enfance, et intégrant aussi celles de l'enseignement, du sport, de la culture et de l'audiovisuel.*

*Dans ce cadre, il mettra en place **une Conférence interministérielle permanente dédiée aux questions relatives à la jeunesse**. Cette Conférence s'organisera au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles et sera élargie aux Ministres d'autres niveaux de pouvoir. »*

Le 23 décembre 2010, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles :

1. a marqué son accord sur la méthodologie et la création d'une Conférence interministérielle permanente Jeunesse (CIM Jeunesse), chargée de l'élaboration d'un Plan jeunesse ;
2. a pris acte des objectifs stratégiques du Plan jeunesse tels que reformulés dans la note rectificative lui soumise et a chargé la Ministre de la Jeunesse de les présenter à la Conférence interministérielle permanente jeunesse
3. a chargé la Ministre de la Jeunesse de l'exécution de cette décision et de soumettre à la Conférence interministérielle permanente jeunesse une proposition de règlement d'ordre intérieur.

Conformément à la méthodologie approuvée par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles le 23 décembre 2010, la Conférence interministérielle permanente Jeunesse (CIM Jeunesse) a pour missions :

- l'adoption des objectifs généraux du Plan jeunesse
- la validation du Plan jeunesse finalisé au terme de la phase d'élaboration, lequel comprendra les mesures opérationnelles à mettre en œuvre
- le suivi semestriel de la mise en œuvre des mesures du Plan jeunesse
- la validation du dispositif d'évaluation ainsi que du rapport final d'évaluation portant sur l'élaboration et la mise en œuvre du Plan jeunesse.

## 1.3 Objectifs généraux définis par la Conférence interministérielle.

Au terme d'un processus de concertation approfondie, la note d'orientation a été actualisée. Huit objectifs généraux sont proposés à la CIM Jeunesse. Ces objectifs rencontrent deux défis majeurs : celui d'accroître la participation des jeunes et leur implication citoyenne là où ils vivent, et celui d'améliorer leurs conditions de vie. Ces objectifs sont les suivants :

1. Soutenir la capacité d'action et d'engagement solidaire des jeunes
2. Reconnaître la diversité des compétences des jeunes et les valoriser
3. Réduire les inégalités socioéconomiques et prévenir leur impact sur le parcours des jeunes
4. Offrir aux jeunes les meilleures conditions pour s'orienter au niveau scolaire et professionnel
5. Permettre aux jeunes en phase d'expérimentation et de transition d'accéder à l'autonomie en leur offrant les meilleures articulations entre le monde scolaire, la société active et le monde professionnel
6. Stimuler la sensibilisation aux divers enjeux de société (environnementaux, sociaux, économiques, de citoyenneté, culturels...) par et à destination des jeunes

7. Prendre en considération les spécificités du milieu de vie des jeunes et mobiliser les acteurs au niveau territorial le plus adéquat
8. Valoriser l'image des jeunes et leurs actions citoyennes

Ces objectifs généraux constituent le référentiel commun pour l'articulation des politiques qui concernent les jeunes.

La conférence interministérielle a également mis en place un Comité de pilotage dont la mission était de

- *Constituer, respectivement pour chacun des objectifs stratégiques, des Groupes de travail chargés de proposer des mesures opérationnelles et des actions.*
- *Proposer à la CIM Jeunesse un cadre qui assure la participation citoyenne et, en particulier des jeunes, à l'élaboration du Plan jeunesse de la Communauté française.*
- *Présenter à la CIM un document finalisé reprenant l'ensemble des mesures opérationnelles et des actions à réaliser pour la mise en œuvre de chacun des objectifs.*
- *Rédiger une note relative au suivi semestriel de la mise en œuvre du Plan jeunesse.*
- *Assurer l'élaboration d'un dispositif d'évaluation à soumettre à la CIM.*
- *Prendre en charge la rédaction du rapport final d'évaluation du Plan jeunesse.*

Six groupes de travail ont été institués par le Comité de pilotage dont le groupe de travail « Lutte pour l'égalité des chances et prévention générale ». Ces groupes de travail ont été chargés de produire, au regard des réalités qui relèvent de leurs champs de préoccupation respectifs, des cahiers de mesures constitutives du futur plan de jeunesse.

#### **1.4 Le Groupe de Travail : « Lutte pour l'égalité et prévention générale »**

Objectif général : *Réduire les inégalités socio-économiques et prévenir leur impact sur le parcours des jeunes*

Pour ce faire, le groupe de travail a été invité à répondre à plusieurs questions spécifiques :

- Comment privilégier l'inclusion sociale de tous les jeunes en tenant compte de la diversité des dimensions sur lesquelles les différences (de genre, de culture notamment) sont génératrices d'exclusions ?
- Comment articuler les politiques de prévention générale aux dispositifs de réduction des inégalités socioéconomiques et de lutte contre l'exclusion ?
- Quel cadre concevoir pour un équilibre entre une action qui assure aux familles des conditions de vie décentes et l'action de prévention générale ?
- Comment privilégier le recours aux dispositifs de prévention par rapport aux dispositifs de prise en charge de mineurs en difficulté ?
- Comment renforcer la capacité d'action des professionnels de la prévention générale :
  - En intensifiant les concertations et les synergies entre acteurs de tous les services de l'aide à la jeunesse ?
  - En mettant en réseau les acteurs de terrain de l'aide à la jeunesse et des secteurs voisins (enseignement, enfance, jeunesse, cohésion sociale, culture, sport...) en vue de donner à la prévention générale une vision large, dans un cadre politique cohérent et émancipatoire ?
  - En favorisant l'élaboration de diagnostics sociaux, la coordination d'actions de prévention et l'organisation de transversalités intersectorielles au niveau local, par bassins de vie ou par arrondissements ?

- En renforçant les collaborations entre les acteurs de l'enseignement, de l'aide à la jeunesse et de l'accueil extrascolaire afin de développer les meilleures collaborations au bénéfice des jeunes et de leurs parents ?
- Comment améliorer la prise en charge de jeunes en difficulté et en danger dans une perspective de citoyenneté de jeunes et de valorisation des compétences parentales ?
- Comment renforcer les projets qui contribuent au soutien à la parentalité, et en particulier visant les jeunes qui sont amenés à assumer une fonction parentale dans des conditions de vie précaires?
- Comment identifier et modifier les dispositions qui réduisent de manière discriminatoire la capacité des 12-25 ans de s'inscrire dans un cycle vertueux d'insertion et de participation à la vie sociale ?

### 1.5 Orientations générales, enjeux identifiés et propositions d'actions

#### « Lutte pour l'égalité et prévention générale »

##### I. Stopper l'indécence : se préoccuper des ressources matérielles et immatérielles qui permettent à *tous* les jeunes d'exister avec « du vent dans la tête »

Il y aurait une grande indécence à faire l'impasse sur la situation de pauvreté grandissante et d'exclusion sociale (pour cause de pauvreté, mais aussi de handicap, de fragilité mentale, de culture...) dans lesquelles se débattent trop de jeunes et de familles, avec des conséquences dramatiques pour eux ; on peut penser notamment au fait d'être contraint d'inventer sans cesse des pratiques de débrouille tout en introjectant un fort sentiment de culpabilité. Cette culpabilité est réellement produite par une série de politiques qui véhiculent des vulgates comme « qui veut peut », « qui cherche trouve », malgré tous les démentis que leur apportent les faits. Nous sommes confrontés là à un déni de réalité.

Une disposition politique symbolise une telle indécence : c'est la non individualisation des droits sociaux<sup>1</sup>. Même si cette politique est pour l'instant fédérale, elle a des impacts énormes sur les politiques communautaires et régionales, puisque ces niveaux de pouvoir doivent compenser sur leurs propres budgets les inégalités que la première produit, non sans effets en cascade

- sur l'orientation même des politiques dont les secondes ont la responsabilité (désorientation du travail éducatif, culturel et social) ;
- mais surtout sur les citoyens eux-mêmes (dont le développement « personnalisable » est compromis).

##### PROPOSITION GÉNÉRIQUE N°1

Il faut s'attaquer aux politiques structurelles qui « alimentent » l'inégalité en promouvant l'individualisation des droits, d'abord pour ce groupe social négligé : les 18-25 ans.

Ce faisant, on produirait une sorte de « prévention naturelle » qui libérerait les jeunes les plus en difficulté et permettrait de « remettre sur ses pieds » le travail socio-éducatif (qui ne serait plus contraint de jouer un rôle de compensation, voire de contrôle renforçant/justifiant la production des inégalités).

##### PROPOSITIONS CONCRETES visant à introduire une individualisation des droits

1A ) *Au regard de l'évolution institutionnelle, inviter les gouvernants à créer un groupe de vigilance par rapport au transfert des compétences pour qu'il soit vu aussi sous le prisme de*

---

<sup>1</sup> Nous avons affaire en réalité à une **individualisation des épreuves** (le droit à une sécurité d'existence n'est plus anonyme et inconditionnel : il faut faire la preuve qu'on est méritant à titre personnel) et à une **désindividualisation paradoxale de la couverture sociale** (ceux qui « sont en ménage » ou co-habitent sous quelque statut que ce soit, fussent-ils estampillés méritants, n'ont pas droit à la même aide que les « isolés »).

*l'individualisation des droits, des ressources des jeunes et des ressources familiales. Pour que la vision transversale souhaitée, dans le cadre de ce GT3 Plan Jeunesse notamment, soit intégrée à tous les niveaux de pouvoir et conduite à une plus grande harmonisation de l'existant.*

*Le transfert des compétences d'un certain nombre de matières au niveau Régional constitue un moment stratégique où toute perte de droits essentiels et des moyens y afférents doit être évitée, mais il constitue aussi un moment opportun pour influencer les choses afin d'y introduire les correctifs jugés indispensables pour établir davantage de justice sociale en direction des jeunes et des familles. A titre d'exemple, dans le cadre du transfert des allocations familiales.*

*Il est important qu'un espace-temps de discussion et de dialogue soit formalisé pour que des acteurs de terrain impliqués dans les politiques sociales, de jeunesse et de la lutte contre la pauvreté soient consultés et entendus, et ce dans le timing adéquat.*

*1B) Créer un groupe technique intersectoriel qui aurait pour missions : de lister les besoins de base des 18-25 dont la rencontre est compromise par les effets de la non individualisation, de faire des propositions de dispositifs de dépassement de ces obstacles (dispositifs matériels et immatériels), de s'adjoindre l'aide de personnes-ressources pour traduire les propositions de façon chiffrée, de conclure par le dépôt des propositions auprès des décideurs politiques. Exemples : faire en sorte que la cohabitation solidaire de deux jeunes sans emploi ne réduise pas leurs revenus ; amener les jeunes mis en autonomie dans l'AAJ au niveau du RIS (dans cette situation précise, le travail doit prendre en compte les jeunes à partir de l'âge de 16 ans).*

*Le groupe technique intersectoriel devrait être composé d'acteurs de terrain reconnus compétents en la matière, des administrations de l'aide à la jeunesse et de la jeunesse au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, des administrations des affaires sociales, de la Dics et du logement au niveau de la Wallonie, des administrations de la sécurité sociale et du SPP intégration sociale au fédéral, de la fédération des Cpas de Bruxelles et Wallonie, des Réseaux de Lutte contre la Pauvreté de Bruxelles et de Wallonie, des administrations AWIPH et Phare..*

*Cette proposition (ap)portée par le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté est fondée sur les témoignages de personnes et des associations de terrain. Le Service de Lutte contre la Pauvreté (service fédéral), au sein duquel le RWLP s'investit avec d'autres, fait état des mêmes constats dans son dernier rapport bisannuel et énonce des recommandations similaires.*

*1C ) Pour éviter toute forme de perte de ressource globale :*

- *à destination des enfants et des jeunes, il faut réexaminer la question des **allocations familiales**, entre autres les allocations majorées en cas de décès d'un des deux parents dans le contexte particulier de familles recomposées (avec des enfants de plusieurs lits), ainsi que revoir cette même question dans le cadre de reformation d'un couple dont un des deux a un/des enfants orphelin(s).*
- *à destination des jeunes de 21 ans et plus présentant un handicap, il faut s'attaquer à la question des **allocations de remplacement de revenu et d'intégration**. Très concrètement, il convient de réexaminer ces allocations qui sont compromises par une cohabitation ou une mise en ménage.*

Nous sommes évidemment pleinement conscients que s'attaquer à la dimension matérielle du problème n'est pas suffisant : la « prévention naturelle » à laquelle il est proposé de s'attacher en priorité est également valable dans le domaine immatériel. Trop d'enfants et de jeunes soumis aux inégalités socio-économiques voient en effet leurs droits socio-éducatifs compromis.

#### PROPOSITION GÉNÉRIQUE N°2

Les investissements socio-éducatifs qui incombent à la Fédération Wallonie-Bruxelles pour assurer son propre développement à tous les niveaux ne doivent pas être « indifférents aux différences ».

Il convient :

- de renforcer les structures associatives qui sont proposées aux jeunes (structures d'accueil pour les jeunes enfants, maisons de jeunes, organisations de jeunesse, centres de sport...)
- de lutter contre le fait que certaines structures associatives ne sont pas réellement utilisées par ceux qui en auraient le plus besoin,
- d'être attentifs à l'accompagnement des publics qui, malgré un renforcement des

structures, seraient dans l'impossibilité de s'y inscrire (fragilité psychique, handicap...).

Démocratiser **effectivement** le droit à un accueil de l'enfant, le droit de se livrer à des expérimentations sociales et culturelles constitue donc le pendant immatériel de la première proposition générique.

PROPOSITIONS CONCRETES visant à assurer à tous les enfants et jeunes l'accès effectif aux supports et ressources

2A) *Trouver le moyen de renforcer et pérenniser les initiatives associatives qui permettent déjà de proposer un accueil de qualité adapté à des familles (enfants, jeunes et parents) en grande difficulté (exemples : La Maison Ouverte, S'Acc'Ados...). Si on se réfère entre autres aux résultats de la recherche sur les projets innovants de l'Observatoire de l'Enfance et la Jeunesse de la Fédération Wallonie/Bruxelles, et sur les séminaires de travail co-organisés par l'ONE/DGAJ/DGDE, le bien-fondé de ce type de projets « systémiques et transversaux » de proximité n'est plus à argumenter. Par contre, est apparue de façon criante l'urgence d'organiser la transversalité administrative et financière en phase avec la réalité du terrain, ainsi que les dispositifs d'évaluation adaptés dans ce sens. Enfin, l'essaimage de bonnes pratiques de ce type devrait prendre place dans un plan stratégique sur plusieurs années, en particulier dans les quartiers et espaces de vie les plus appauvris. Certaines recommandations des Etats généraux de l'enfance en matière de soutien à la parentalité vont dans le même sens.*

2B) *L'enseignement dans notre pays, malgré tous les efforts des enseignants et la volonté politique affichée de réduire les inégalités qui le traversent et y trouvent l'occasion de se reproduire, est encore trop inégalitaire.*

*De nombreuses recommandations ont déjà été énoncées en ce sens, mais elles tardent à produire leurs effets. Les attentes portent donc légitimement sur des progrès concrets en la matière. Les principes suivants les expriment au moins partiellement.*

- 1) *Remplacer la peur de l'échec par la soif d'apprendre (la peur est une dimension générale dans le vécu de l'inégalité);*
- 2) *Créer un enseignement adapté à l'élève et pas l'inverse ; en particulier, prendre de la distance par rapport au dogme de la « performance sans faille » et relativiser la place du « projet » du jeune ;*
- 3) *Favoriser l'accrochage scolaire de façon précoce en renforçant l'action des acteurs de première ligne (chefs d'établissement, enseignants, éducateurs, CPMS, PSE...) et en les soutenant le cas échéant par l'action d'acteurs extérieurs (comme les SAS, les services d'accompagnement...), dans le respect des rôles et missions de chacun ;*
- 4) *Créer des pratiques alternatives au redoublement, dont le coût est exorbitant et l'efficacité toute relative ;*
- 5) *Remettre en question l'évaluation ; mettre en œuvre des activités qui prennent en compte divers types de compétences de telle sorte que chacun, à un moment donné, trouve du plaisir et éprouve un sentiment de réussite ;*
- 6) *Aller vers la gratuité totale via une première étape : définir des plafonds non dépassables pour les coûts de la scolarité ;*
- 7) *Préserver l'autonomie des écoles et des enseignants, facteur de créativité et d'adaptation ;*
- 8) *Favoriser un véritable travail de réseau, ce qui suppose une connaissance réciproque et approfondie des protagonistes, de leurs visées et de leurs missions, des articulations s'établissant dans la durée, la compréhension des familles qui ne connaissent pas les « codes » scolaires et la prise en compte du temps nécessaire pour le travail collectif, qu'il soit préparatoire ou partagé.*
- 9) *Accorder une attention particulière aux MENA et primo-arrivants.*
- 10) *Veiller à ce que les écoles de devoirs ne deviennent pas la remédiation de ceux qui n'ont pas les moyens de s'offrir des cours particuliers.*
- 11) *Lancer une véritable réflexion sur l'orientation trop rapide et systématique de certains élèves vers les enseignements professionnels et spécialisés. Favoriser une orientation positive des jeunes.*
- 12) *Renforcer l'investissement sur le maternel et le primaire et prendre en charge les problèmes de*

*psychomotricité de façon précoce (voir les recommandations des états généraux de l'enfance).*

2C) *Dans de nombreux endroits, l'accès à des occasions d'expression et de créativité non utilitaristes n'est pas possible : absence de structures, problèmes de mobilité, manque criant de moyens. Des mesures concrètes sont à prendre pour corriger ces inégalités d'accès :*

- *aligner le financement des MJ sur celui des AMO ;*
- *prévoir un renforcement du financement pour l'information jeunesse à destination des milieux populaires (milieux où le déficit d'information est énorme), à l'instar des dispositifs particuliers en matière d'égalité des chances pour les maisons de jeunes<sup>2</sup> ;*
- *développer une logique de transversalité sur le long terme : en fonction des coalitions et des gouvernements, les collaborations sont plus ou moins bien vues ce qui rend les choses compliquées pour les acteurs de 1ère ligne (collaboration à cacher ? à mettre en valeur ?). Un devoir de lisibilité s'impose ;*
- *développer un travail en réseau construit (par exemple par district socio-éducatif permettant de coordonner l'action sur une zone donnée) ;*
- *développer la relation entre les médias et le secteur, pour augmenter la connaissance du secteur, car on parle souvent des problèmes et pas de ce qui va bien ;*
- *mettre en œuvre la DPC (soutien aux MJ/CJ pour lutter pour l'égalité des chances) ;*
- *renforcer le soutien des partenariats artistiques dans le cadre de projets d'information et de sensibilisation des jeunes et de leurs familles.*

2D) *Développer une politique de formation globale qui permette à tous les travailleurs socio-éducatifs de s'approprier une analyse sociopolitique pour comprendre les mécanismes d'exclusion et d'appauvrissement, et qui outille pour mieux comprendre la réalité, la culture et les attentes des familles subissant la pauvreté. Un plan de travail établi dans le temps devrait mettre en place une intégration progressive de ces contenus dans la formation initiale des éducateurs, enseignants, animateurs, assistants sociaux, santé communautaire afin de doter chacun de ces connaissances et ressources sur le terrain. Des modules de formation en rapport avec ces contenus devraient également se développer davantage dans les différents dispositifs de formation continuée et de formation, via des acteurs de l'éducation permanente. Pour ce faire, la reconnaissance d'acteurs-ressources en capacité de donner ces formations devra être structurée et financée, au départ de ce qui se pratique actuellement sur le terrain dans une logique idéologique et méthodologique d'éducation permanente.*

*Il pourrait également être utile de renforcer les dispositifs de formation initiale et continuée de tout type de cadre en contact avec les jeunes à la pratique culturelle et au dialogue interculturel et de sensibiliser les CA des associations à la formation de leurs cadres salariés et volontaires et leur en fournir les moyens.*

2E) *Mettre en place des protocoles de collaboration entre administrations pour faciliter l'échange de vues et de pratiques relativement à l'accueil des publics fragilisés.*

## **II. Stopper la déperdition et le dévoiement des politiques « jeunesse »<sup>3</sup> : articuler la prévention « naturelle » et la prévention « générale »**

La définition de la prévention qui a été construite par le secteur de l'aide à la jeunesse depuis les années 2000 s'accommode bien de l'idée d'une « prévention naturelle » telle qu'elle est prônée par le RWLP.

Cette conception (instituée dans l'avis n° 50 du CCAJ) pointe en effet en tout premier lieu l'impact intolérable des **violences de structure** qui s'exercent dans la société et qui sont le fait des marchés insuffisamment régulés : marché du travail, du logement, mais aussi, quasiment, de l'éducation, voire de la santé.

<sup>2</sup> Commentaire : un participant signale qu'un dispositif spécifique pour l'information des jeunes, le dispositif "coopération pour l'information jeunesse", existe déjà et que cette proposition est sans objet.

<sup>3</sup> Au sens des politiques qui touchent/visent les jeunes, pas au sens de la « politique jeunesse de la FWB ».



La « prévention naturelle » évoquée dans le premier chapitre concerne la diminution du poids de ces violences de structure, diminution qui peut être obtenue par des politiques structurelles régulatrices.

Mais l'avis n° 50 attire l'attention (à la suite de Pierre Bourdieu<sup>4</sup>) sur l'existence d'un autre type de violences, que l'on peut appeler **violences d'interactions**, et qui échappent le plus souvent aux regards comme d'ailleurs aux sanctions. Ce sont ces types de violences qui peuvent faire, comme l'a récemment rappelé Edouard Delruelle<sup>5</sup>, qu'un jeune très bien formé puisse subir une discrimination à l'embauche (du fait de sa culture, de son habitat...). Nous avons affaire ici à toutes les formes de discrimination quotidiennes, de stigmatisation, de violence symbolique (comme celles qui transforment les jeunes en prescripteurs de consommation pour leurs parents, comme celles qui découlent de l'hyper-sexualisation de la société et notamment de l'espace public, etc.)

L'avis n° 50 invite en conséquence à lire les comportements éventuellement violents des jeunes contre eux-mêmes (assuétudes, dépression, suicide...) ou contre les autres comme une **conséquence** du cumul insupportable des deux formes de violence précitées. Il demande qu'on **s'attaque à ce cumul**, plutôt que d'aborder ces comportements sous le couple « prévention (de la délinquance) /répression (de celle-ci) ». Dans cette conception, **on ne prévient donc plus des comportements, mais on s'attaque à leurs causes, dont on entend diminuer l'impact** :

- les inégalités de structure (un des volets de la prévention « naturelle », l'autre consistant en des investissements permettant à tous des expérimentations culturelles, politiques, sociales...)) ;
- les violences quotidiennes peu visibles qui s'y ajoutent (prévention « générale »).

### PROPOSITION GÉNÉRIQUE N° 3

Il convient, à partir de cette définition, de créer un **dénominateur commun** pour tous les acteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et, au-delà, pour tous les acteurs (régionaux ou locaux) qui sont au travail dans le domaine socio-éducatif.

**Ceci correspond à la fois à une nécessaire reprise d'initiative de la « Communauté française »** dans les matières dont elle a la responsabilité (elle doit définir fermement ce qu'elle veut pour sa jeunesse) et à une harmonisation des politiques qui touchent à ses compétences.

**Ceci implique que l'enjeu de « prévention générale » ne soit plus le seul fait du secteur de l'aide à la jeunesse<sup>6</sup>.**

*Les compétences de la Communauté en matière d'enfance et de jeunesse ont été progressivement « récupérées » ou « exploitées » par d'autres niveaux de pouvoir (fédéral, régional ou communal). Outre des problèmes de concurrence entre services et de lisibilité de l'offre sociale et culturelle pour le public, cette nouvelle situation propose un autre regard sur la notion même de prévention. Dans le cadre des « nouveaux » dispositifs, le regard est souvent limité à l'aspect sécuritaire<sup>7</sup>, portant sur les risques et des dangers, alors que la notion de prévention renvoie, pour la majorité des secteurs de la Fédération, à un ensemble d'actions positives et dynamiques visant à prémunir les enfants et les jeunes des violences de système et à leur ouvrir les voies de la participation et de l'autonomisation. L'énonciation et l'affirmation d'un dénominateur commun entre les multiples acteurs de la Fédération leur permettront de se re-connaître et d'entamer les meilleures collaborations dans l'intérêt des enfants et des jeunes, sur des bases*

4 Notons toutefois que cet avis constate en réalité que l'analyse de P. Bourdieu sur la prévention est celle qui rend le mieux raison des pratiques développées sur le terrain, notamment par les AMO, mais aussi par les travailleurs sociaux de rue : le Réseau international des travailleurs sociaux de rue a adopté cette définition pour définir ses visées.

5 Interview de *Matin Première*.

6 Cette proposition ne signifie évidemment pas que chaque secteur doit se voir attribuer une mission de prévention générale, mais bien que chacun, dans l'exercice de ses missions propres, se sent concerné par la diminution des violences peu visibles qui peuvent affecter cet exercice ; **à titre d'exemple**, l'incompréhension « culturelle » entre parents et enseignants (par rapport à la mission d'instruction de l'école), les limites peu visibles d'accès à des occasions d'émancipation ou de solidarité (par rapport au développement de politiques culturelles pour les jeunes), les effets pervers du travail en réseau, qui peut sur-exposer les familles fragilisées (pour les politiques transversales), etc.

7 Notons cependant que depuis 2008, la Région Wallonne a distingué la sécurité et la cohésion sociale qui a une visée émancipatrice (décret PCS) plutôt que « préventive » dans le sens sécuritaire (la prévention n'est pas l'objectif du PCS mais une conséquence des actions menées qui visent à promouvoir l'accès effectif aux droits fondamentaux).



*philosophiques claires et partagées.*

PROPOSITIONS CONCRETES pour assurer une cohérence en matière de prévention en faveur de la jeunesse.

3A) *Créer un décret « prévention générale » qui mobilise tous les secteurs pour qu'ils œuvrent pour diminuer les violences d'interaction qui sévissent en leur sein.*

*Il s'agirait en l'occurrence de favoriser des actions « réactives » (lutter par exemple contre les violences cachées qui compromettent l'accès ou l'usage plein et entier des supports socio-éducatifs, comme les maisons de jeunes, les clubs sportifs, les écoles...), mais aussi proactives (aller là où les gens sont plutôt qu'attendre qu'ils se mobilisent « d'eux-mêmes ») en renforçant les collaborations entre les actions de prévention, d'éducation non formelle et d'éducation permanente ;*

*Il s'agirait également d'inviter directement les ministres à définir des priorités annuelles ou pluriannuelles qui agissent directement sur le fonctionnement structurel du secteur qu'ils pilotent pour contribuer à davantage d'égalité, dans le respect de la charte associative.*

*Ainsi, ce décret devrait organiser/financer cette politique de « prévention générale » à travers trois aspects complémentaires et interdépendants :*

- *organisation et financement d'associations/institutions qui choisiraient d'agir sur ces violences d'interaction sur le terrain par la mise en place d'actions « réactives », et qui développeraient des actions proactives localisées ;*
- *détermination d'un engagement prioritaire annuel et/ou pluriannuel des ministres de tutelle dans chacun des secteurs visés afin que la logique de « prévention générale » règle de façon durable ce qui est à l'origine de ces violences d'interaction dans chaque secteur sur l'ensemble du territoire (Exemples : Planification d'une formation/supervision des animateurs et responsables des clubs sportifs sur l'ensemble de la FWB afin que les obstacles à la participation d'enfants et de jeunes de milieux appauvris trouvent leur place. Travailler sur les conditions d'accès matérielles et immatérielles aux stages et autres activités culturelles dans les centres culturels locaux) ;*
- *organisation de deux temps de travail annuels entre des acteurs de terrain, les organes représentatifs et les ministres afin de définir l'engagement prioritaire annuel et/ou pluriannuel, et afin d'évaluer les résultats et état d'avancement en la matière. Cette initiative permettrait de reconnaître et d'instituer la capacité d'interpellation politique de toutes les associations qui œuvrent pour la jeunesse.*

3B ) *Créer un dispositif de concertation intersectoriel fort (en tirant les leçons de l'expérience des CAAJ ou des Commissions communales de l'accueil) pour éviter les « trous » entre les dispositifs, dans lesquels tombent invariablement les jeunes les moins favorisés. Ce dispositif pourrait être prévu comme un des outils de travail du décret « prévention générale » énoncé dans le point précédent. La participation des Réseaux de Lutte contre la Pauvreté, en communication permanente avec des familles qui connaissent l'appauvrissement, devrait y trouver une place, comme « veille active » d'une vision qui repose sur l'autonomie et l'émancipation des populations appauvries ; symétriquement, toutes les associations qui œuvrent pour la jeunesse devraient pouvoir trouver dans ce dispositif l'occasion d'exprimer leurs interpellations politiques.*

*L'opérationnalisation de ce dispositif devrait être confiée à un groupe de travail qui comporterait au moins des acteurs de terrain et des organes représentatifs des associations.*

## 2. Synthèse des débats

### 2.1. Méthode de travail

La méthode de travail utilisée au sein du GT3 a été différente de celle des autres groupes. Le président en a justifié la raison lors de la première réunion en énonçant les principes organisateurs du travail proposé (voir paragraphe 2.2. ci-dessous).

Le Groupe de travail a validé un texte de synthèse (qui constitue le paragraphe 1.5. ci-dessus), mais pas les fiches mesures qui seront rédigées *a posteriori* sur base des éléments contenus dans les textes (le texte de synthèse et les PV de réunion). Les fiches-mesures n'ont pas été soumises au Groupe de travail.

Certains participants ont regretté l'absence d'une co-construction du texte de synthèse, ou de stratégies communes aux divers secteurs en présence, et d'un débat sur certains concepts fondamentaux. D'autres ont en revanche apprécié la méthode propositionnelle utilisée et les interventions des participants et/ou personnes ressources qui ont permis d'alimenter le débat et la réflexion.

Certains participants ont également souligné l'oubli récurrent du jeune handicapé ou du jeune en situation de fragilité mentale dans les mesures qui semblent cibler surtout la pauvreté. Et ceci alors que le décret « inclusion » en construction de la Ministre Huytebroeck (également en charge de la personne handicapée) vise une approche plus transversale de la personne handicapée. Il est important d'associer les cabinets, les administrations régionales en charge de la personne handicapée ainsi que les associations relevant de ce secteur, et de comprendre les mesures s'adressant aux publics fragilisés comme incluant les jeunes en situation de pauvreté, de handicap ou de fragilité mentale.

Malgré la complexité de la thématique que le groupe de travail avait à traiter dans le temps imparti, ce qui relevait du défi, un travail en profondeur a été réalisé avec l'audace de (re)questionner sérieusement la prévention et d'énoncer des propositions dont il est possible de se saisir.

### 2.2. Principes organisateurs du travail (note de la présidence<sup>8</sup>)

#### 1. Principes organisateurs du travail proposé

##### *Un travail de production*

Ce qui est attendu des groupes de travail mobilisés dans le cadre de l'élaboration du Plan Jeunesse est qu'ils proposent des **actions** et des **mesures** jugées prioritaires et susceptibles d'être intégrées dans le Plan.

##### *Une thématique doublement particulière*

La thématique du Groupe de Travail 3 peut être considérée comme particulière pour deux raisons.

Elle vient de faire l'objet de travaux significatifs dont il importe de tenir compte ; nous pensons prioritairement au rapport du Délégué Général *Dans le vif du Sujet, rapport relatif aux incidences et aux conséquences de la pauvreté sur les enfants, les jeunes et leurs familles* (2009) et aux séminaires organisés par la DGAJ, le DGDE et l'ONE *Comment contribuer à la réduction des inégalités dans le champ socio-éducatif ?* (juin 2011)<sup>9</sup>.

<sup>8</sup> Approuvée par le Cabinet Huytebroeck.

<sup>9</sup> Textes accessibles sur [www.dgde.cfwb.be](http://www.dgde.cfwb.be) pour le premier et sur le site de la DGAJ pour le second ([http://www.aidealajeunesse.cfwb.be/fileadmin/sites/ajss/upload/ajss\\_super\\_editor/DGAJ/Documents/rapport-seminaire-reduction\\_inegalites\\_DEF-light.pdf](http://www.aidealajeunesse.cfwb.be/fileadmin/sites/ajss/upload/ajss_super_editor/DGAJ/Documents/rapport-seminaire-reduction_inegalites_DEF-light.pdf) )

Ces deux rapports contiennent déjà une problématisation et des recommandations. Il nous a paru impératif de ne pas recommencer les débats comme si de rien n'était, mais au contraire de tenter de les prolonger.

La deuxième particularité de la thématique est qu'elle nous invite à creuser le lien entre des mécanismes structurels, socio-économiques, difficiles à enrayer ou à transformer, et des actions d'émancipation et d'aide, éventuellement spécialisée<sup>10</sup>. Il importe donc, dans nos raisonnements et nos travaux, de ne pas nous auto-limiter artificiellement aux compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est d'ailleurs ce qu'a clairement indiqué la Ministre.

#### *Le caractère « général » de la prévention et la transversalité*

Le caractère « général » de la prévention souffre d'un manque de définition et a été peu investigué jusqu'ici. Il pose en tout cas potentiellement la question d'une articulation entre des actions diversifiées.

Cette articulation peut toutefois s'apparenter à une « mission impossible », du chef d'une approche inappropriée.

Pierre Bourdieu l'a bien énoncé en analysant le travail d'une chef de projet dans le Nord de la France :

« Ce qui pourrait changer réellement la situation qu'on lui demande de changer ne dépend pas d'elle, tandis que ce qui dépend d'elle ne peut rien changer vraiment à la situation. « Moi je sais que, sur le quartier, tout ce que les gens attendent, c'est un travail. (...) Et c'est la seule chose qu'on pourra pas leur donner. » Et plus loin : « Le travail social porte ainsi en lui-même une contradiction et c'est au chef de projet d'imaginer des solutions et de les proposer aux différentes administrations. Et là aussi, il y a contradiction puisque quand on trouve quelque chose, on dit : « il faut que ça rentre dans les cases » et la réponse [de l'administration] est toujours : « financièrement, ça n'entre pas dans ma case. »<sup>11</sup>

#### *La souffrance sociale*

Il serait enfin indécent que nos travaux ne prennent pas en compte la tendance à la montée des inégalités et à la dégradation de la situation des jeunes. A tout le moins, c'est de ce point de vue qu'il faut partir pour investiguer des mesures à prendre.

## **2. La cartographie du travail à effectuer**

### *Les questions du cahier des charges*

Chaque Président a reçu une liste de questions qui sont posées au Groupe de Travail. Celles qui nous concernent sont les suivantes.

- Comment privilégier l'inclusion sociale de tous les jeunes en tenant compte de la diversité des dimensions sur lesquelles les différences (de genre, de culture notamment) sont génératrices d'exclusions ?
- Comment articuler les politiques de prévention générale aux dispositifs de réduction des inégalités socioéconomiques et de lutte contre l'exclusion ?
- Quel cadre concevoir pour un équilibre entre une action qui assure aux familles des conditions de vie décentes et l'action de prévention générale ?
- Comment privilégier le recours aux dispositifs de prévention par rapport aux dispositifs de prise en charge de mineurs en difficulté ?
- Comment renforcer la capacité d'action des professionnels de la prévention générale :
  - En intensifiant les concertations et les synergies entre acteurs de tous les services de l'aide à la jeunesse ?
  - En mettant en réseau les acteurs de terrain de l'aide à la jeunesse et des secteurs voisins (enseignement, enfance, jeunesse, cohésion sociale, culture, sport...) en vue de donner à la prévention générale une vision large, dans un cadre politique cohérent

10 C'est d'ailleurs l'esprit de l'avis n° 50 du Conseil communautaire de l'aide à la jeunesse, dans la définition qu'il donne de la prévention.

11 P. Bourdieu, « Une mission impossible », *La misère du monde*, Paris, Seuil, 1993, p. 230.

- et émancipatoire ?
- En favorisant l'élaboration de diagnostics sociaux, la coordination d'actions de prévention et l'organisation de transversalités intersectorielles au niveau local, par bassins de vie ou par arrondissements ?
  - En renforçant les collaborations entre les acteurs de l'enseignement, de l'aide à la jeunesse et de l'accueil extrascolaire afin de développer les meilleures collaborations au bénéfice des jeunes et de leurs parents ?
- Comment améliorer la prise en charge de jeunes en difficulté et en danger dans une perspective de citoyenneté de jeunes et de valorisation des compétences parentales ?
- Comment renforcer les projets qui contribuent au soutien à la parentalité, et en particulier visant les jeunes qui sont amenés à assumer une fonction parentale dans des conditions de vie précaires ?
- Comment identifier et modifier les dispositions qui réduisent de manière discriminatoire la capacité des 12-25 ans de s'inscrire dans un cycle vertueux d'insertion et de participation à la vie sociale ?

### *L'organisation des questions*

Nous avons pensé que ces questions, pour pertinentes qu'elles soient, étaient relativement nombreuses et d'un niveau de généralité qui rendait difficile un travail direct de production dans un laps de temps somme toute fort court.

Nous avons donc pris la responsabilité de les organiser et de les formuler dans une version plus concrète, pour « lancer » les échanges et nourrir les raisonnements.

Notre proposition d'organisation est la suivante.

<b>Questions du cahier des charges</b>	<b>Angle d'attaque concret</b>
<i>Quel cadre concevoir pour un équilibre entre une action qui assure aux familles des conditions de vie décentes et l'action de prévention générale ?</i>	Cette question peut être abordée sous l'angle de la non-individualisation des droits, telle que la pose le RWLP, en abordant les conséquences de cette non-individualisation sur les jeunes et les familles et en étudiant le rôle que pourrait jouer la prévention générale dans ce contexte.
<i>Comment articuler les politiques de prévention générale aux dispositifs de réduction des inégalités socioéconomiques et de lutte contre l'exclusion ? Comment renforcer la capacité d'action des professionnels de la prévention générale ?</i>	Ces questions ont été abordées dans le séminaire <i>Comment contribuer à la réduction des inégalités dans le champ socio-éducatif ?</i> La proposition consiste à mettre les recommandations de ce séminaire à l'étude, avec en toile de fond la question : qui sont les acteurs légitimes de la prévention générale ?
<i>Comment privilégier l'inclusion sociale de tous les jeunes en tenant compte de la diversité des dimensions sur lesquelles les différences (de genre, de culture notamment) sont génératrices d'exclusions ? Comment identifier et modifier les dispositions qui réduisent de manière discriminatoire la capacité des 12-25 ans de s'inscrire dans un cycle vertueux d'insertion et de participation à la vie sociale ?</i>	L'angle d'attaque proposé sera les questions posées par des expériences ou les analyses menées par des organisations de jeunesse en la matière, ainsi qu'une expérience d'une AMO visant à renforcer l'accessibilité de certains jeunes à des organisations ou services.
<i>Enfin, la question des collaborations entre les acteurs de l'enseignement, de l'aide à la jeunesse et de l'accueil extrascolaire afin de développer les meilleures collaborations au bénéfice des jeunes et de leurs parents ?</i>	La proposition est de donner la parole aux AMO de Bruxelles qui ont analysé cette problématique et envisagé des pistes de solution.

Compte tenu du nombre de séances prévues, nous avons, en tout cas provisoirement, laissé certaines questions de côté.

Les questions concernant le soutien à la parentalité devraient nous semble-t-il être traitées avec l'ONE, par exemple dans le cadre de ses Etats Généraux ; quant à la question « Comment privilégier le recours aux dispositifs de prévention par rapport aux dispositifs de prise en charge de mineurs en difficulté ? », elle paraît concerner plus spécifiquement le secteur de l'aide à la jeunesse en tant que tel.

### 3. Le déroulement des séances

#### *Les principes de fonctionnement*

Pierre Bourdieu avait invité, dès 1993, à ce que les analyses qui concernent la souffrance sociale se fondent sur une compréhension « des subtilités quasi infinies des stratégies que les agents sociaux déploient dans la conduite ordinaire de leur existence. »<sup>12</sup>. Plus récemment, le RWLP s'est fait le relais de positions similaires défendues par les économistes Banerjee et Duflo en matière de pauvreté :

«Lorsqu'on leur accorde une place, les pauvres figurent généralement comme les acteurs d'anecdotes tragiques ou édifiantes, des êtres dignes d'admiration ou de pitié, mais jamais comme une source de connaissance, ni comme des personnes qu'il importerait de consulter pour savoir ce qu'ils pensent, ce qu'ils veulent ou ce qu'ils font. (...) Dans *Repenser la pauvreté*, nous nous efforçons de mettre en lumière la richesse du savoir économique que l'on peut tirer de la compréhension de la vie des pauvres. (...) »<sup>13</sup> Les auteurs nous invitent donc à penser le défi de la lutte contre la pauvreté comme l'invitation à résoudre un à un une série de problèmes concrets, une fois qu'ils sont « correctement identifiés et compris ».

En conséquence, nous avons choisi, méthodologiquement, de ne pas partir des questions du cahier des charges pour voir quelles mesures pourraient y répondre, mais de faire le chemin inverse, en partant de la compréhension dont des intervenants pourraient nous faire bénéficier, à propos d'expériences concrètes, de stratégies d'agents, et des savoirs que les gens eux-mêmes peuvent construire dans leur vie.

#### *Le programme des séances*

##### **27 janvier 2012**

- Définition des objectifs du groupe de travail par Pascal Rigot, cabinet de la Ministre Huytebroeck.
- Rappel de la méthodologie choisie (telle qu'exposée dans cette note).
- Premier temps de travail à partir d'un exposé de Christine Mahy (secrétaire générale du RWLP et Présidente du Réseau belge de Lutte contre la Pauvreté) : « Les conséquences sur les jeunes et les familles de la non individualisation des droits sociaux : analyse et propositions ».

##### **22 février 2012**

La séance a été consacrée à l'examen des modes d'articulation possibles entre plusieurs dispositifs (par exemple PCS/AMO) d'une prévention qui en deviendrait ainsi générale. Deux exposés de départ sont prévus :

- « Etude des recommandations du séminaire transversal « Rendre possible l'exercice d'une transversalité positive et effective » », par Yves Polomé, directeur-adjoint DGAJ.
- « Quels acteurs pour une véritable prévention générale ? » Par Bernard De Vos, DGDE.

12 P. Bourdieu, « Comprendre », *La misère du monde*, op.cit., p.903.

13 A. Banerjee et E.Duflo, *Repenser la pauvreté*, Paris, Seuil, 2011, pp. 10 et 14.

## 06 mars 2012

La question a été de voir comment on peut combiner un accès de tous à des dispositifs ou services « éducatifs » généraux, sans toutefois être « indifférent aux différences ».

La proposition a été de partir de trois récits d'acteurs :

- « L'action des MJ en matière d'inégalités dues au genre : expériences et propositions », par Antoinette Corongiu (FMJ)
- « Quelle articulation entre centres de jeunes et éducation populaire ? Analyse et propositions », par Olivier Leblanc (FCJMP)
- « Favoriser l'accès de jeunes en difficulté aux services éducatifs : expériences et enseignements », par Valérie-Anne Adam, directrice de l'AMO Mic-ados à Marche.

## 23 avril 2012

La quatrième séance a été consacrée à l'enseignement :

- Eliane Deproost, Secrétaire Générale du CAL : « L'école (in)égale » : diagnostic et propositions de mesures qui pourraient concerner le plan jeunesse.
- Véronique Georis, directrice de l'AMO AMOS : la collaboration école/partenaires extérieurs - analyse de terrain des AMO de Bruxelles ("pourquoi ça marche quand ça marche") et propositions.
- « Eric Bruggeman d'Infor-Jeunes Bruxelles : « Quels enseignements tirer d'une expérience d'information proactive à propos du décret inscriptions et d'expériences de collaboration avec les établissements scolaires ? ».

## 4 mai 2012

La cinquième réunion a été consacrée à une synthèse des travaux (en matière de recommandations effectuées essentiellement), ainsi qu'à l'examen éventuel de propositions complémentaires suggérées par les participants.

### **2.3. *Suivi du travail effectué***

Les membres du groupe de travail souhaitent être informés sur la manière dont ils seront associés aux étapes ultérieures du travail : seront-ils associés à la suite des travaux, à la rédaction des fiches-mesures ? Quels retours sont-ils prévus ?

L'investissement des professionnels a été conséquent en termes de temps, d'énergie et d'idées, c'est important que cela aille vers des concrétisations qui fassent synergie avec d'autres travaux. Une volonté est également exprimée que les rencontres intersectorielles se poursuivent.